

209C1019
FR0010340141-FS0435

22 juillet 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AEROPORTS DE PARIS
(Euronext Paris)

Par courrier du 21 juillet 2009, la Caisse des Dépôts et Consignations (56, rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 juillet 2009, indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) (1) qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AEROPORTS DE PARIS et détenir directement et indirectement 8 542 263 actions AEROPORTS DE PARIS représentant autant droits de vote, soit 8,63% du capital et des droits de vote de cette société (2), répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC (à titre direct, Fonds d'Epargne)	625 415	0,63
FSI	7 916 848	8,00
Total CDC	8 542 263	8,63

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport réalisé par l'Etat au profit de FSI de 7 916 848 actions AEROPORTS DE PARIS.

- (1) Société anonyme dont le capital et les droits de vote sont détenus à hauteur de 51% par la CDC et 49% par l'Etat.
(2) Sur la base d'un capital composé de 98 960 602 actions représentant autant de droits de vote.